



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1119

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1119**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 21 mars 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé les budgets primitifs de la Métropole, notamment le budget principal, le budget annexe des eaux et le budget annexe de l'assainissement. Des crédits de dépenses ont été inscrits sur ces budgets, notamment au titre des autorisations de programmes P19 - Assainissement, P20 - Eau potable, P21 - Eaux pluviales et ruissellement et P02 - Rayonnement national et international.

Lors de cette même séance, ont été adoptés les actions et travaux à mener au titre des autorisations de programmes globalisées pour 2016. Il a ainsi été décidé l'individualisation en dépenses :

- de 850 000 € TTC au titre des travaux et actions à conduire en matière d'eaux pluviales et ruissellement (autorisation de programme P21),

- de 6 595 000 € HT au titre des travaux et actions à mener en matière d'eau potable pour la construction et l'amélioration des réseaux d'eau potable, la sécurité de la ressource en eau potable et la sécurité de la distribution en eau potable (autorisation de programme P20),

- de 14 700 000 € HT au titre des actions à mener en matière d'assainissement sur les réseaux d'assainissement et stations de relèvements, stations d'épuration, branchements et matériels d'assainissement (autorisation de programme P19).

Enfin, au-delà de ces programmes d'actions, sont décidées, en cours d'année par le Conseil de la Métropole, des individualisations d'autorisation de programme dans le cadre du plan de mandat sur la base de la programmation pluriannuelle des investissements et certaines études spécifiques.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse peut apporter à la Métropole des aides financières sous forme de subventions pour certaines actions, études et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole et prévues sur ces 3 budgets, s'ils concourent à l'atteinte des objectifs fixés par l'Agence.

Ces objectifs définis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse concourent à :

- lutter contre les pollutions domestiques sur les zones protégées et les bassins versants prioritaires, réduire la pollution pluviale issue des systèmes d'assainissement,
- accompagner la mise en conformité réglementaire des systèmes d'assainissement par rapport à la directive eaux résiduaires urbaines,
- accompagner les particuliers et les collectivités en matière d'assainissement non collectif,
- assurer une gestion durable et maintenir les performances des systèmes d'assainissement,
- restaurer la qualité des eaux brutes,
- limiter les prélèvements et économiser l'eau,

- préserver l'eau destinée à la consommation humaine,
- préserver et restaurer les milieux aquatiques.

La présente délibération a pour objet d'autoriser monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le cadre des budgets pour 2016 au titre des programmes d'intervention P19 - Assainissement, P20 - Eau potable, P21 - Eaux pluviales et ruissellement et P02 - Rayonnement national et international, et accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine dans le cadre des budgets pour 2016 au titre des programmes d'intervention P19 - Assainissement, P20 - Eau potable, P21 - Eaux pluviales et ruissellement et P02 - Rayonnement national et international,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

2° - Les recettes d'investissement ou de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget principal - exercice 2016 - comptes 1311 et 748 sur diverses opérations dans le cadre de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement,

- au budget annexe des eaux - exercice 2016 - comptes 1311 et 748 sur diverses opérations dans le cadre de l'autorisation de programme P20 - Eau potable et de l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - comptes 1311 et 748 sur diverses opérations dans le cadre de l'autorisation de programme P19 - Assainissement et de l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.